



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
SYNDICAT MIXTE DE LA DORDOGNE MOYENNE ET DE LA CERE  
AVAL

N° 20211013 -O3

**DEPARTEMENT DU LOT**

Nombre de membres : L'an deux mille vingt et un, le 13 octobre, le comité syndical du Syndicat Mixte de la Dordogne moyenne et de la Cère aval, dument convoqué s'est réuni en session ordinaire à BRETENOUX, sous la présidence de Monsieur AYROLES Francis.

- en exercice = 22
- présents = 18
- votants = 18

Secrétaire de séance : Monsieur LAVERGNE-AZARD Loïc

Date de la convocation : 04 octobre 2021

**Présents : 18**

AYROLES Francis, ARAQUE Fausto, BES Didier, CANCHES Michel, CESANO Lionel, DA FONSECA Thierry, DELANDE Claire, JAUZAC Catherine, LAVERGNE AZARD Loïc, LEROUX Michel, LUDIER Stéphane, MEILHAC Sébastien, NAYRAC Jean-Luc, PEIRANI Patrick, PEYRICAL René, RANOUIL Philippe, TEULIERE Jean-Michel, THEBAUD Michel.

**Absents excusés ayant donné pouvoir : 0**

**Absents dont excusés : 4**

AUBRUN Jeannine, BERTHOUMIEU Marie, BOUCHEZ Murielle, FOUICHE Jean-Claude.

**OBJET : Validation du Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) Mamoul 2022-2031 -  
Demande de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) 2022-2027**

Monsieur le Président rappelle la délibération 20210407-4 du 07 avril 2021 pour la demande de DIG sur la période 2021-2026.

Compte-tenu de la reprise du document suite aux différents retours du comité de pilotage du 16 juin 2021, le calendrier de programmation a été décalé d'un an. Il est donc nécessaire de délibérer à nouveau sur la demande de DIG sur la période 2022-2027.

Pour rappel, la durée de la DIG est de 5 ans à compter de la date de l'arrêté préfectoral portant déclaration d'intérêt général pour la mise en œuvre du PPG. Elle concerne les communes de Prudhomat, Bretenoux, Belmont-Bretenoux, Frayssinhes, Gagnac-sur-Cère, Latouille-Lentillac, Saint-Michel-Loubéjou, Glanes, Cornac, Teyssieu, Sousceyrac en Quercy, Estal et Saint-Laurent les Tours.

Par ailleurs, les PPG sont des documents cadre de gestion faisant l'objet d'un processus de concertation important et permettant de réunir les financements nécessaires à la réalisation des actions programmées. Dans ce contexte, il est important de délibérer sur le contenu de chaque PPG.

Le PPG Mamoul 2022-2031 intègre une programmation pluriannuelle prévisionnelle sur 10 années.

Cette programmation est divisée en deux axes :

- Axe 1 : Atteinte ou maintien de la bonne qualité de l'eau et des milieux connexes
- Axe 2 : Restauration de l'hydromorphologie des cours d'eau du Mamoul : Restauration des fonctionnalités naturelles du Mamoul

Ces deux axes regroupent 7 thématiques d'actions pour un budget global de 3 603 231 euros HT, avec un financement prévisionnel moyen de 60% sur l'ensemble du programme (AEAG/Région).

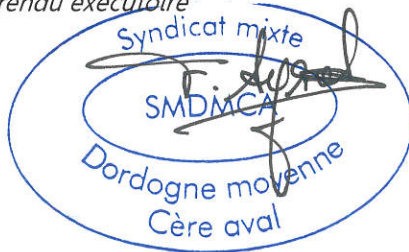
Le détail de la programmation prévisionnelle est présenté en annexe.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président, le comité syndical, à l'unanimité :

- approuve la programmation prévisionnelle du PPG Mamoul 2022-2031,
- décide de lancer la DIG sur la période 2022-2027,
- l'autorise à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette démarche.

Publié et notifié le **20 OCT. 2021**

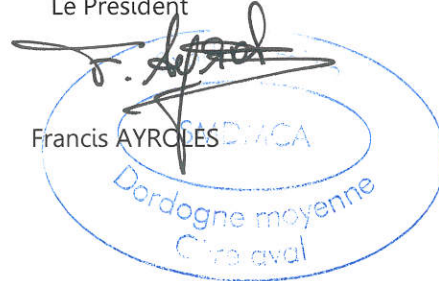
Acte rendu exécutoire



Pour copie certifiée conforme.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Le Président



*La présente délibération est susceptible d'un recours devant la juridiction administrative, devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*